

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F. MOUTON

LYON, Rue de la Charité, 48 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région à
100 Boulevard de la République
LES BUREAUX DU JOURNAL
A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

Il est probable que la date des élections législatives sera le 8 mai. Cette date coïnciderait avec celle de la fête de Jeanne d'Arc, cette dernière ne serait célébrée que l'an prochain.

La Chambre a discuté hier le projet relatif aux encouragements spéciaux à donner à la filature et à la sériciculture. L'article 1^{er} est adopté.

Un des auteurs de l'attentat contre le roi de Grèce a été arrêté; il a refusé de nommer ses complices.

Le congrès de la menuiserie a tenu sa première séance; 500 délégués départementaux y assistaient.

CHEVALIERS & MARCHANDS

Ces jours derniers, je m'arrêtais en face d'une librairie, où, derrière les vitrines s'étalait la couverture enluminée du supplément d'un grand quotidien de la capitale. La gravure qui en occupait le centre était d'un si troublant symbolisme, qu'on ne pouvait la contempler un instant sans se sentir immédiatement enveloppé d'une indéfinissable mélancolie; elle représentait un bel enfant, aux longs cheveux bouclés, les yeux noyés dans la vague et paraissant rêver de quelque paradis perdu. Vêtu d'un justaucorps de satin, les épaules couvertes du long manteau d'hermine, le petit roi avait négligemment passé le bras dans sa couronne, trop lourde sans doute pour sa tête, et qu'il portait comme un hochet quelconque plus embarrassant qu'utile, pendant que de l'autre main il mettait à sa bouche une part du « gâteau des rois », dans laquelle il mordait à belles dents.

Au moment où nous parvenions les graves nouvelles du conflit surgissant, provoqué par l'explosion du Maine, entre l'Espagne et les Etats-Unis, je revois l'image du bel enfant à la couronne et à la tartine, je le connais aujourd'hui; ce petit roi s'appelle Alphonse XIII.

Le jeune roi d'Espagne n'a guère connu jusqu'à présent que les joies nées des caresses maternelles et n'a pu apprécier que les friandises dont sont gavés les enfants de familles opulentes. S'il a tenté déjà de faire acte de prince et d'interroger la reine-régente sur les affaires du royaume, je crains bien qu'il ne soit vite retourné à ses jouets et à ses gâteaux, effrayé des responsabilités de l'avenir et peu disposé à ceindre cette couronne, aujourd'hui suspendue à son bras comme un cerceau d'enfant.

Les épreuves successives que traverse la nation espagnole autorisent toutes les prévisions et Alphonse XIII à sa majorité, aura peut-être quel que peine à retrouver encore debout au milieu des ruines accumulées, le trône jadis si brillant des très catholiques majestés.

La révolte des Philippines était apaisée et l'on pouvait espérer que l'administration libérale et réformatrice du maréchal Blanco amènerait, à bref délai, la pacification de Cuba, lorsque se produisit la très inopportune explosion du Maine.

La catastrophe paraissant tout d'abord purement accidentelle, ce n'était qu'un malheur sur lequel pleuraient Américains et Espagnols et dont ils s'apprêtaient à réparer en commun et en conformité des lois naturelles, les douloureuses conséquences. Malheureusement, la presse américaine presque entièrement aux mains de financiers sans scrupules et dont le seul but est de troubler le marché pour pêcher à l'aide de coups de bourse, quelques millions de dollars; cette presse a réussi à amener l'opinion contre l'Espagne.

Alors se sont produites les insinuations, puis les accusations formelles nécessitant les enquêtes dont les mêmes gens essaient actuellement de tirer la preuve de la culpabilité, ou tout au moins de la responsabilité des Espagnols.

Le Maine a-t-il été détruit par une torpille ou par une mine sous-

marine? Nul ne le sait au juste, des témoins de l'accident. Mais les américains, eux, affirment que l'explosion ne peut-être le résultat d'un vice de construction, car leurs ingénieurs sont infailibles et leurs constructeurs inattaquables.

Et c'est dans cette présomption qu'on reconnaît cette race de marchands fiévreuses inventions, de son or, et chez laquelle le désir du gain, le besoin de s'enrichir ont remplacé les nobles sentiments qui ont fait la grandeur morale des races latines, sentiments chevaleresques dont le culte s'est maintenu si obstinément dans la malheureuse Espagne et dont elle meurt....

L'Europe qui laisse démembrer la Pologne, opprimer les chrétiens d'Arménie et de Crète; qui livra la Grèce, sans défense, aux soldats d'Abdul-Hamid, pour ne s'intéresser qu'à la Chine et à l'Empire ottoman, permettra-t-elle aux Etats-Unis l'usurpation de Cuba, et, par suite, la ruine de l'Espagne?

Ce serait bien là une nouvelle et brutale affirmation de la primauté de la force sur le droit, et de l'irrésistible puissance de l'argent maudit sur l'idée si pure du patriotisme. C'est peut-être un motif suffisant pour que cette nouvelle faute soit commise.

G. TOURNIER.

Une Préface aux élections législatives

La question constitutionnelle fera l'objet de vives polémiques dans quelques mois lorsque le pays sera appelé à renouveler son personnel législatif. Déjà, à propos d'élections au conseil général, elle est très nettement posée et définie par les groupes de catholiques qui entendent ne soutenir désormais que de sincères républicains.

Notre ami Desgrée du Lou, s'inspirant des idées développées au Congrès de Lyon et du pacte de Fédération acclamé dans les diverses assemblées catholiques de l'année dernière, vient d'ouvrir à nos yeux une très vigoureuse campagne dont voici l'occasion, la raison d'être et les termes:

Il s'agit de pourvoir un siège de conseiller général. Trois candidats se sont trouvés en présence: l'un dont le programme était d'accord avec de très anciennes convictions monarchistes, le deuxième radical, et le troisième républicain modéré et point sectaire.

M. Desgrée du Lou qui dirige à Rennes un vaillant journal, l'Echo de l'Ouest, ne voulait pas se compromettre avec un adversaire militant de la République; il s'aboucha avec le républicain modéré qui se déclara prêt à soutenir de toutes ses forces la campagne Justice-Egalité, à ses yeux parfaitement légitime et digne de la sollicitude de tous les républicains. Aussitôt M. Desgrée du Lou entra dans la lutte avec son journal et il invita très nettement les électeurs catholiques à mettre leurs bulletins dans l'urne du républicain.

Nous ne pouvons que féliciter notre confrère de son initiative dont le résultat nous est encore inconnu; les principes n'ont de valeur extérieure que par les actes qu'ils inspirent, et c'est non par nos paroles mais par nos œuvres que le peuple nous jugera.

Mais M. Desgrée du Lou trouvera une approbation plus haute dans la lettre suivante que M. Thellier de Poncheville — dont la personnalité est bien connue de nos lecteurs — vient d'écrire au journal catholique de Valenciennes. C'est également une élection au conseil général qui a fourni l'occasion de cette lettre dont nous amis méditeront avec plaisir les excellents conseils:

La voici:

Vous dites: « Il y a une chose que nous n'accepterons jamais, c'est de faire cause commune avec le parti dit républicain... »

J'entends bien que vous voulez parler des meneurs du parti et de la politique étroite qui a été la leur, que nous voyons encore préconiser sous nos yeux. Mais il y a, dans l'ancien parti républicain, beaucoup d'hommes sincèrement amis de la liberté et désireux de pacification. Il y a surtout cette grande masse d'électeurs qui, sans avoir rien de commun avec les sectaires, a marché derrière eux, parce qu'elle a cru de bonne foi la République menacée par les conservateurs.

Nous ne devons pas plus les considérer en bloc comme des adversaires, que nous devons leur donner en bloc les lois dont nous voulons seulement amener certaines dispositions. Ce serait aller à l'encontre de l'un des points du programme que vous voulez bien citer et approuver: *Entente avec tous ceux qui veulent un régime de paix dans la liberté et dans la justice.* Cette entente peut se faire; les nécessités de la défense sociale (inséparable d'ailleurs du vrai progrès social), l'imposent tout ou tard.

Je ne puis rectifier aussi le mot de « parti catholique ». Je voudrais le voir disparaître de notre vocabulaire. Je le disais à Amiens, il y a quelques jours; je l'avais dit auparavant à Lille, à Châlons-sur-Marne, etc. J'estime que si les catholiques ont, comme tous les citoyens, le droit et le devoir de se concentrer et de se grouper, ils ne doivent pas former un parti distinct, cantonné sur le seul terrain confessionnel; ils doivent travailler et concourir à la formation d'un grand parti républicain, égalitaire et libéral. Et l'acte de satisfaction de voir ces idées applaudies partout où les a présentés.

Pardonnez-moi, cher Monsieur, ces longues explications. Je vous les donne avec d'autant plus de liberté, que je me sens dégagé de toute préoccupation personnelle. Elles m'ont

paru utiles pour nos amis, comme pour ceux qui pourront un jour devenir nos alliés. Recevez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

THELLIER DE PONCHEVILLE.

Ces déclarations ont un double mérite: elles honorent M. Thellier de Poncheville par leur franchise et la sûreté de jugement, la vue claire sur l'avenir qu'elles témoignent en lui.

Elles sont précieuses à un autre point de vue; elles montrent qu'il existe un accord parfait dans deux régions très éloignées et très différentes, entre les idées et les actes des républicains catholiques. Si nous ajoutons que l'Union a très chaudement approuvé M. Desgrée du Lou et que M. Thellier de Poncheville est une des chevilles ouvrières de la Fédération, nos lecteurs se rendront compte que l'accord existe non seulement entre deux personnalités, entre deux groupements, mais entre tous les catholiques éclairés du pays.

Lois.

Lance contre Sandherr

La déposition de M. Lalance dans le procès Zola a provoqué une profonde surprise dans la Haute Alsace. On ne s'attendait pas à voir le député protestataire de Mulhouse se lever pour déposer contre le colonel Sandherr, l'un des plus nobles fils de notre pays. On ne s'attendait pas surtout à l'entendre parler d'intolérance pour jeter ainsi publiquement une note infamante sur une famille qui ne peut plus se défendre. M. Lalance aurait dû au moins avoir le respect pour ces soldats morts au service de la France.

M. Lalance est protestant; il a été élu à Mulhouse dans une circonscription catholique, soutenu par les députés ecclésiastiques, soutenu par le parti catholique, lui donnant une belle leçon de cette tolérance religieuse qu'il prêche aux autres et applique si mal lui-même.

Le père du colonel Sandherr s'est converti au catholicisme à Mulhouse, quelques années avant sa mort. C'était une personnalité marquante, un caractère fait de droiture, de justice, de dévouement: un vrai caractère de soldat, loyal, franc, généreux. C'est infirmer sa mémoire que d'en parler comme l'a fait, sans preuve, M. Lalance. Les fils Sandherr étaient de la même trempe. L'accusation de M. Lalance ne les atteint pas; elle retombe tout entière sur lui-même. Nous sommes, du reste, accoutumés depuis longtemps à ce langage. Les protestants, en Alsace comme ailleurs, prêchent la tolérance religieuse, les catholiques la mettent en pratique. Parfois les premiers crient fort pour cacher leurs pensées et en imposer aux seconds. C'est de vieille guerre. Il ne nous déplaît pas peut-être d'avoir entendu M. Lalance prendre fait et cause pour la juif contre le catholique. Il rentre dans la tradition qu'il n'a, sans doute, jamais abandonnée.

H. Cetty.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES & TÉLÉPHONIQUES SPÉCIAUX

Informations

ELECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Paris. — Voici les résultats des élections au conseil général qui ont eu lieu hier:

Canton de Forney-Voltaire (Ain): M. Foulleux, républicain, élu.

Canton de Baume (Doubs): M. Dutheil, républicain, élu.

Canton de Rennes Nord: M. Brager, monarchiste, élu.

Canton de l'Isle-sur-Serein (Yonne): M. Rott, républicain, élu.

Bref dans le canton du Vigan, il y a eu ballottage entre trois candidats; les voix se répartissent ainsi: André Salles, radical, 1 595; Faugère, conservateur, 1 431; et Prada, républicain, 240.

LES MISSIONNAIRES DU SAHARA

Rome. — Sur la proposition de la propagande, le Pape a nommé le Père Augustin Haeguard vicaire apostolique du Sahara.

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE TOULOUSE

Toulouse. Hier ont eu lieu les élections municipales complémentaires en remplacement des conseillers municipaux dont l'élection avait été invalidée par le conseil de préfecture et par le conseil d'Etat.

Trois listes de vingt-cinq noms chacune étaient en présence: la liste radicale-socialiste, liste de la municipalité, la liste dite de l'Union socialiste, et la liste dite des intérêts municipaux.

La liste radicale-socialiste a obtenu 43 000 voix en moyenne et a été élue entière.

La liste socialiste a eu 2 500 voix; la liste des intérêts municipaux a eu 9 000 voix.

Les prochaines élections

Paris. — Le Figaro s'attache à établir que les Chambres ne pourront pas se séparer avant le 6 ou 8 avril et il conclut que les élections auront certainement lieu le 8 mai.

En effet, comme le délai de la période électorale est de 20 jours francs, il en résulte qu'il y aura impossibilité matérielle de fixer les élections au 24 avril. D'autre part, le gouvernement, d'ores et déjà, décidé de ne pas faire les élections le premier mai, qu'il en confie la tâche à la date du jour choisi par les socialistes pour faire leurs manifestations traditionnelles. Il en résulte qu'il ne reste plus que la date du 8 mai comme possible.

M. de La Rochefoucauld, fils du duc de Doudeauville, député de la Sarthe, président du groupe royaliste de la Chambre, sera candidat à Vendôme où il se pré-

tera comme républicain libéral et indé-

pendant. Le Rappel affirme que Drumont renonce à se présenter en Algérie et pose définitivement sa candidature dans le Vaucluse. Nous croyons ce renseignement prématuré comme l'ont été tous ceux relatifs aux bruits de la candidature en Algérie du chef de l'antisémitisme.

La vérité est qu'une campagne très vive est actuellement menée dans le Vaucluse entre le juif Naquet auquel un grand nombre d'électeurs voudraient opposer Drumont.

Nous croyons savoir également que ce dernier n'a pas donné de réponse définitive.

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

Paris. — D'après le Figaro, la fête Jeanne d'Arc ne sera pas célébrée cette année, même elle est votée avant la fin de la présente législature, comme l'espère M. de Mahy, rapporteur à la Chambre, de la loi instituant cette fête.

Le 8 mai prochain, a dit ce sujet M. de Mahy à un rédacteur du Figaro, nous serons en pleine période électorale et tout le monde estimera que la fête de Jeanne d'Arc, qui tombe à cette date, doit avoir lieu, surtout pour sa première célébration, au milieu d'un apaisement dans la trêve des partis, ce qui ne saurait se produire en pleine période électorale. Au surplus, le temps manquerait pour les apprêts d'une telle solennité, qui doit être imposante, autant par son appareil que par la fraternisation de tout un peuple.

La fête de Jeanne d'Arc sera donc célébrée pour la première fois, le 8 mai 1899; et, cette fois, il faut l'espérer, sans ajournement.

Autour du Procès Zola

LES MANIFESTATIONS

Tournois. — Une grande manifestation en l'honneur de l'armée a eu lieu dimanche 27 février, à Tournois.

Le Réveil Tournoisais, les tambours, les clairons des sapeurs-pompiers, les Soldats d'anciens soldats y ont pris part.

A onze heures, a eu lieu un grand banquet.

L'après-midi, une magnifique couronne a été déposée sur le socle de la statue du général comte Rampon.

Le Mans. — Le général Mercier s'est montré très touché de l'adresse des avocats du Mans. Il a prié M. Pavie, bâtonnier, de transmettre à ses confrères ses vifs remerciements et lui a dit que la démarche du barreau était de nature à resserrer encore les liens si étroits qui unissent déjà l'élément militaire et la population du Mans.

LE BARREAU DE NANCY ET L'ARMÉE

Nancy. — Le conseil de l'ordre des avocats a décidé d'assister en robe à la première audience du conseil de guerre du 20^e corps. Les avocats seront invités à se joindre à lui et le bâtonnier demandera à plaider d'office la première affaire. Il se fera ainsi l'interprète des sentiments du barreau.

M. Mengin, bâtonnier de l'ordre, s'est présenté chez le général de Monard, commandant du 20^e corps et lui a fait part des résolutions prises par le conseil.

Le général de Monard a chargé le bâtonnier de remercier en son nom l'ordre des avocats tout entier de cette manifestation.

M. DEMANGE

Quelques-uns de nos confrères ont annoncé que M. Demange avait été délégué au conseil de l'ordre pour avoir communiqué le dossier de l'affaire Dreyfus jugée à huis clos. Cette information est absolument controuvée.

LE COLONEL PIQUART

Hier matin le colonel Piquart a reçu la notification officielle de sa mise en réforme, décidée la veille au conseil des ministres.

Il a quitté aussitôt le Mont-Valérien où, depuis le 13 janvier dernier, il était détenu aux arrêts de force.

Le colonel a employé la journée à faire diverses visites.

Vers 6 heures, il est passé à son domicile, 3, rue Yvon-Villarcieu, mais seulement pour prendre son courrier. Il est ressorti aussitôt après.

L'ATTENTAT

Contre le roi de Grèce

Athènes. — Un des auteurs de l'attentat royal, nommé Karditzi, a été arrêté. Il était employé inférieur à la marine d'Athènes. Il refuse absolument de nommer ses complices.

L'attentat et le gouvernement

Paris. — Dès qu'il a eu connaissance de l'attentat dirigé contre le roi de Grèce M. Hanotaux s'est rendu chez le ministre de Grèce, et a télégraphié à notre représentant à Athènes de présenter au gouvernement hellénique les félicitations du gouvernement français.

Ce matin le ministre des affaires étrangères a assisté à la cérémonie qui a eu lieu à l'église grecque de la rue Bizet.

Le président de la République était représenté.

L'assassin Karditzi

Athènes. — L'assassin Karditzi est âgé de 35 ans; c'est un ancien sous-officier appartenant à ce type spécial à Athènes, tenant le milieu entre le souteneur et le bravo et que l'on nomme dans l'argot local « Kouzavantzis ».

Karditzi paraît avoir une vague idée de l'anarchie; c'est un cerveau obtus qu'exaltent les déclarations de la presse révolutionnaire.

Karditzi était employé à la marine où il allait très rarement d'ailleurs si ce n'est pour toucher ses appointements.

La police ayant appris qu'il s'était réfu-

gié dans une maison suspecte établit un cordon autour de l'immeuble.

Pour dissiper les soupçons, Karditzi alla se présenter lui-même devant le Procureur du roi, mais là, pressé de questions, il avoua être un des auteurs de l'attentat et exprima un regret de son acte; il déclara que si le fusil n'avait pas tremblé dans les mains de son complice quand agenouillé, il traitait sur le roi, celui-ci aurait été infailliblement tué, l'assassin s'est ensuite enfoncé dans un mutisme absolu et refuse de nommer ses complices.

Le complot

L'Asly apprend ce qui suit: « Depuis deux mois il était à la connaissance de quelques personnes qu'un club mystérieux tenant ses séances secrètes dans des endroits éloignés de la ville avait finalement décidé d'assassiner le roi au moment du vote du contrôle international; les décisions de ce club étaient enregistrées et des copies des procès-verbaux furent remises au roi lui-même; le nom de Karditzi y figurait souvent; le roi cependant ne prêta jamais attention à ces menaces; il continuait à sortir seul avec la princesse Marie à pied ou en voiture.

Le roi avait aussi reçu dernièrement de nombreuses lettres anonymes.

Les affidés du club en question appartenaient aux plus basses classes de la société; ce sont pour la plupart des désœuvrés, des jeunes gens exaltés et quelques ouvriers sans travail ni envie d'en avoir; ces individus considéraient le roi et les hommes politiques de la Grèce comme les instruments des puissances étrangères.

L'ALLEMAGNE ET LE VATICAN

Paris. — Nous extrayons des très intéressants renseignements qui suivent d'une correspondance de Rome au Soleil:

On remarque beaucoup, dans le monde diplomatique, les prévenances significatives dont le Saint-Siège est présentement l'objet de la part du gouvernement allemand. On dirait que l'empereur Guillaume veut à tout prix gagner l'amitié du Pape et lui imposer la sienne.

Ainsi, l'empereur d'Allemagne, ayant eu vent du projet de construction d'une église protestante à Rome, lancé par des protestants fanatiques, l'a ouvertement combattu, cela uniquement pour faire un acte agréable à Léon XIII.

Parallèlement, le Synode évangélique de Berlin ayant adressé une pétition à l'empereur contre la participation du représentant de la Prusse près du Saint-Siège à un banquet allemand cléricale qui a eu lieu à Rome et où l'on a bu à la santé du Pape avant de boire à celle de Guillaume, M. de Bülow a pris énergiquement la défense du ministre de Prusse près le Vatican et écarté dédaigneusement la pétition du Synode.

Si l'on ajoute à ces petits faits les marques de bienveillance et de sympathie dont l'empereur comble, en toute occasion, les représentants de l'Eglise catholique en Allemagne, on arrive à la conviction que le gouvernement impérial poursuit d'une façon préméditée la réalisation d'un plan qui est sans doute celui de conquérir les bonnes grâces du Saint-Siège et de gagner le Vatican et les catholiques à ses projets coloniaux en Chine.

Ce jeu serré de l'Allemagne mérite d'autant plus de ne pas passer inaperçu qu'il fait ostensiblement contrepois aux efforts de la diplomatie républicaine pour maintenir dans son intégrité le protectorat français en Extrême-Orient.

M. Pouhelle a soumis au Vatican des propositions à ce sujet. Elles ont pour but de limiter l'action du gouvernement allemand en Chine et d'empêcher que sa présente attitude ne constitue un précédent dont pourraient s'autoriser les autres gouvernements.

Le Vatican ne fera sans doute rien qui puisse porter atteinte aux droits traditionnels de la France, mais il n'en est pas moins vrai que la politique énergique de l'empereur Guillaume en Chine, pour protéger les missions catholiques ne peut qu'être vue de fort bon œil par Léon XIII.

L'INDUSTRIE DE LA SOIE

Le rapport Balsan

Paris. — On a distribué à la Chambre, aujourd'hui le rapport Balsan fait au nom de la commission des douanes sur:

1^o La proposition de loi de MM. Georges Graux et Fougère portant la modification des lois du 11 janvier 1892 et du 16 août 1895, et ayant pour objet de rembourser aux tissus de soie pure exportés les charges qui les grèvent (tarif des douanes).

2^o La proposition de loi de M. Ducois et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'inscrire au tarif des douanes des droits à l'entrée des cocons et soies, et d'attribuer une prime à l'exportation des tissus ou autres objets de soie pure ou mélangée.

3^o La proposition de loi de M. Georges Graux et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de rembourser aux tissus de soie pure exportés les charges spéciales qui les grèvent.

4^o Une proposition de loi de M. Couturier et de plusieurs de ses collègues tendant à modifier le tableau annexé à la loi du 16 août 1895 (tissus de soierie pure de provenances étrangères).

Voici les conclusions du rapport Balsan:

En résumé la commission propose l'adoption de l'article premier de la proposition de la loi de MM. Graux et Fougère.

Les droits sur les soies ouvrées et sur les soies teintes sont partiellement remboursés lors de l'exportation des tissus à un forfait fixe aux chiffres suivants:

« Tissus et foulards de soie pure (art. 459) en couleurs, 240 fr.; en noir, 200 fr. »

Et n'est pas admis l'article 2 de la proposition de loi de MM. Graux, Audiffred, etc., ainsi conçu:

« Les soies moulinées exportées temporairement pour être teintes à l'étranger pourront bénéficier de bons de sortie temporaire dans les mêmes conditions et par les mêmes voies et moyens que les fils de soie moulinés qui entrent temporairement en France pour y être teints. »

Le but de cette disposition, continue le rapport Balsan, était de limiter les exigences des teinturiers lyonnais, par la concurrence de leurs rivaux étrangers.

La commission a pensé que les prix exagérés seraient promptement abaissés par la concurrence de teinturiers non syndiqués et que cette autorisation demandée par les fabricants de pouvoir exporter temporairement leurs soies moulinées pour leur faire donner à l'étranger les façons de teinture serait trop nettement contraire au principe adopté en 1892, c'est-à-dire à la protection de l'industrie française, de la main d'œuvre française. Il ne faut pas oublier que ces messieurs voulaient par cette arme de défense mise aux mains des fabricants, compenser l'insuffisance des taux de remboursement qui étaient portés à 1 fr. 80 et 1 fr. 50. Avec les chiffres de 2 fr. 40 et 2 fr. que nous proposons, cette disposition n'est plus aussi bien motivée. C'est pourquoi nous l'avons écartée.

L'article 2 de la proposition Graux-Audiffred, etc., ayant été centré, l'article 3 devient l'article 2. Mais il a pris une importance beaucoup plus grande et un caractère différent des propositions de ces messieurs.

Voici le texte que nous proposons: « Tarif général n° 459, tissus de soie, foulards de soie et tissus de toutes sortes de soie artificielle; les 100 kilos d'origine européenne 1500 fr., importés directement d'un pays hors d'Europe 1500 fr., importés des entrepôts d'Europe 690 francs.

Le tarif minimum n° 459, tissus et foulards de soie pure provenant des pays d'Extrême-Orient, les 100 kilos crus en couleur et noirs net 900 francs; tissus et foulards de soie pure de toute autre provenance, les 100 kilos crus, net, 400 francs; en couleur autre que le noir, net 240 francs, noir, net 200 francs.

Par ces dispositions nouvelles, les conséquences fâcheuses du passé se trouveraient atténuées sans porter atteinte au traité de 1895 et nous aurions pris nos précautions contre les dangers de l'avenir en réservant au gouvernement des moyens utiles en vue de conclure des conventions commerciales que nous appelons de tous nos vœux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 février. — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 h. 20.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte, à l'unanimité de 509 votants, un projet autorisant la Chambre de commerce de Montpellier à emprunter 60 000 francs pour la fondation d'une école supérieure de commerce; elle adopte ensuite:

1^o Un projet autorisant la ville de Saint-Denis à contracter un emprunt de 7 millions;

2^o Une proposition tendant à modifier les articles 84

« C'est à dire l'institution des droits de douane. Notre proposition fut repoussée, et alors que tous les produits agricoles étaient protégés, la sériculture fut abandonnée sans défense; c'est dans ces conditions qu'on a accepté le régime aléatoire des primes; mais les intéressés ont toujours préféré à ce système celui des droits protecteurs. Ils ont vainement réclamé ces droits; le gouvernement a déclaré qu'il préférait sans hésitation au système des droits celui des primes.

Les députés des départements sériculteurs ne peuvent que protester, mais puisqu'on veut à tout prix rétablir des primes, au moins que ces primes soient efficaces, il faut porter la prime à 70 cent. En effet pour rendre l'industrie de la sériculture productive il faut vendre les cocons à 4 fr. 50 ou 5 fr. Or, pendant ces dernières années on les a vendus 2 fr. 50 et 3 fr. Rien n'est plus incertain que le levage du ver à soie. Un courant d'air, un changement de température, une feuille trop humide ou sèche, suffisent pour perdre une chambre; de là des déceptions ruineuses qui navrent la sériculture.

Les arguments de tout ordre abondent en faveur de l'augmentation de la prime à la sériculture. Elle aura pour effet de diminuer la misère séricultrice en attendant le moment où on sera près de reconnaître la nécessité d'accorder aux sériculteurs les droits protecteurs qu'ils réclament. (Très bien, très bien). Les sériculteurs sont de petits agriculteurs exploités, leurs terres attachées de tout côté à la glèbe nourricière, qui ne réussissent à vivre que grâce à leurs qualités de sobriété et d'économie. Les primes séricultrices ne profitent qu'à des travailleurs de la campagne.

L'amendement comporte, il est vrai, une addition de 800 000 francs au chiffre de la commission des douanes, mais pourrait-on refuser ce subside, lorsqu'on a accordé à tant d'autres industries tant de marques de sympathie, légitimes d'ailleurs? La Chambre accueillera favorablement la requête des sériculteurs.

Il s'agit de savoir si de la ruine une très ancienne industrie éminemment agricole, type parfait de l'industrie nationale et familiale, qui occupe plus de 500 000 personnes et contribue à la campagne des millions d'agriculteurs dont il ne faut pas accroître le mouvement d'émigration vers les centres urbains. (Applaudissements.)

M. Malzac. — Ce qu'on demande pour les sériculteurs, c'est la possibilité de leur travail sur la terre où ils sont nés.

Ce travail qui comporte 30 journées de femmes et 15 journées d'hommes laisse à l'éducateur une rémunération de 1 fr. par jour pour le ménage. On peut donc ne pas craindre d'être généreux pour la sériculture.

M. Noël, rapporteur. — La commission propose d'allouer aux sériculteurs la prime la plus forte possible, mais elle est arrêtée par des considérations budgétaires. L'amendement aurait pour résultat un supplément de dépenses de 800 000 fr. à un million.

Le chiffre de 60 centimes adopté par la commission est encore un chiffre transactionnel puisque le gouvernement n'avait proposé qu'un chiffre de 50 centimes. Le projet contient, avec la prime à la baignoire, une prime réelle de 68 centimes.

La commission repousse l'amendement.

M. Rivet. — Il faut que nos sériculteurs accroissent leurs productions, afin de ne plus demander à l'étranger que les qualités que notre sériculture ne pourrait produire; pour cela il faut augmenter la prime.

Il faut développer la sériculture en maintenant la filature et le tissage, pour qu'ils absorbent notre production nationale. (Très bien). L'intérêt des sériculteurs, des filateurs et des tisseurs est absolument lié; aucune rivalité ne peut s'élever ici entre les ouvriers des villes et les ouvriers des campagnes. (Très bien).

M. de Ramel. — En demandant des primes on ne demande pas une faveur, mais seulement le droit commun.

Quand il s'agit en 1892 de protéger les sériculteurs français contre l'invasion des cocons étrangers, le gouvernement avait présenté un projet de droits de douanes et c'était 1 franc par kilo de cocons français et 3 francs par kilo de cocons étrangers qu'il proposait.

On pourrait donc demander 1 fr. mais on ne manquera pas de dire que le droit de douane ne joue pas dans son entier. On admet qu'il joue pour les 3/4 et ainsi se justifie le droit de 0.75 qui était demandé. Mais les partisans du levage de la prime se tiennent au chiffre de 0.70 sur lequel ils se sont mis d'accord.

On ne s'en gêne pas beaucoup en accordant ces 0.70 que tout justifie.

DISCOURS DE M. MÉLINE

M. Méline. — Le gouvernement prie la Chambre d'accepter les résolutions de la commission des douanes d'accord avec la commission du budget. Ce sera déjà un sacrifice important, mais il sera compensé par le profit direct qui résultera du développement de la sériculture dont la prospérité est intimement liée à celle de la grande industrie de la soie. (Très bien).

La sériculture traverse incontestablement des jours difficiles. Elle a eu à supporter le fléau qui a combattu Pasteur et la concurrence étrangère de l'Italie, puis de l'Asie. En 1892, la question s'est posée de savoir ce qu'on pourrait faire pour la protéger.

J'ai réclamé alors des droits de douanes suffisants, mais les tisseurs ont fait valoir qu'ils redoutaient dans l'établissement des droits une sorte de préjugé qui se répandait dans le monde, et le gouvernement a renoncé aux droits de douane devant la résistance des intéressés.

La Chambre a donc décidé de ne pas abandonner la sériculture et de lui donner des primes pour la faire vivre.

La Chambre doit être convaincue qu'il n'est pas possible de traiter avec plus de bienveillance la sériculture, et il ne faudrait pas dépasser la mesure. (Très bien).

Il convient de remarquer que la commission extra-parlementaire n'a, d'ailleurs, voté que le principe du relèvement de la prime mais sans fixer de chiffres. Les sériculteurs eux-mêmes n'ont pas insisté à forcer les chiffres. Le gouvernement fait pour cette industrie le maximum de l'effort possible; il ne faut pas aller au-delà. (Applaudissements).

M. de Ramel. — J'estime que le chiffre de 60 centimes est insuffisant. L'augmentation nécessaire pour porter la prime à 60 centimes est compensée par les mesures prises pour empêcher certains abus.

M. Jourdan (Lozère). — Cette question est une question de vie ou de mort pour la sériculture. Avec une prime de 50 centimes, le producteur de cocons ne peut tirer aucun bénéfice de son produit.

Le droit de douane équivalait à un franc de protection et on ne donnerait aujourd'hui que 60 centimes? C'est inadmissible. (Très bien, très bien).

M. Jourdan (Lozère). — Je propose de fixer à 400 fr. la prime par baignoire filant les cocons français et à 200 fr. la prime par baignoire filant les cocons étrangers.

En 1892, le monde séricultrice demandait le droit commun. Il a été battu par les défenseurs de Lyon et de Marseille, qui finit par prévaloir le système des primes. Les primes furent accordées à la sériculture et à la filature. Les résultats de la loi de 1892 furent excellents pour la filature qui a pu payer la main-d'œuvre à l'aide des primes. Mais un coup de bourse a fait passer la plupart des filatures entre les mains de trois ou quatre maisons lyonnaises.

Quant à la sériculture, c'est-à-dire l'agriculture, depuis 1892, à part un réveil qui a duré un an ou deux, elle s'est ruinée de plus en plus.

Ces résultats sont dus à la façon trop avantageuse dont on traite la filature lorsqu'elle file des cocons étrangers.

Les filateurs ont en tout avantage à travailler exclusivement en vue de la prime en employant des cocons étrangers de mauvaise qualité.

La société d'agriculture d'Alsace déclare que les primes à la filature ont été un véritable désastre pour la sériculture. Aujourd'hui la filature satisfait la demande du statu quo, mais la sériculture ne peut se contenter de la situation qui lui est faite.

Le paysan des Cévennes fait des prodiges pour conserver sur le flanc des montagnes le seul arbre qu'il peut faire vivre, le mûrier; si on tue la sériculture, le paysan sera ruiné car il lui est impossible de faire aucune culture.

Ces sériculteurs de la région que je représente se souviennent pour demander qu'on ne prime plus les filateurs qui travaillent les cocons étrangers.

Il faut au moins réduire le chiffre de cette prime et la fixer à 200 francs. La Chambre a refusé d'adopter pour la sériculture la prime de 0 fr. 75; elle voudra au moins défendre les éleveurs de vers à soie en réduisant la prime accordée aux cocons étrangers, qui font une concurrence considérable aux cocons français.

Les cocons étrangers, sont d'un bon marché étonnant. M. Noël rapporteur dit que la différence est minime.

Je soutiens que les cocons étrangers se vendent très bon marché et qu'il est naturel que dans ces conditions les filateurs s'achètent des cocons étrangers de préférence aux cocons français.

Le chiffre de 200 francs est très suffisant pour que la filature ne soit pas atteinte quand elle file des cocons étrangers; on dit qu'en ne lui donnant pas une prime élevée, on risque de priver les ouvriers français d'un travail dont bénéficieront les ouvriers italiens, mais avec 200 francs de prime cela revient à 4 fr. par kilo et à 4 fr. 75 pour la prime de 300 francs.

Il semble que le travail de la commission n'ait pas tenu compte des protestations des intéressés. Le monde de la sériculture, il ne faut pas gaspiller les deniers des contribuables aux dépens de l'industrie nationale elle-même et du producteur français.

Si la Chambre n'adopte pas l'amendement, ce seront les pauvres agriculteurs qui seront sacrifiés au puissant monde des filateurs dont la voix a étouffé leurs protestations. J'ai reçu des sériculteurs des plaintes troublantes bien faites pour émouvoir une Chambre française. (Applaudissements).

L'amendement Maurice Faure est repoussé par 348 voix contre 193, et l'article de la commission est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures.

La séance est levée à 6 h. 50.

Sa cargaison est de 2 000 tonnes. Cyvoct est arrivé par ce paquebot. Aussitôt débarqué, il a été mis en liberté. Les journaux du Tonkin annoncent que la bande de pirates qui a attaqué les Sam-pangs à Minh-Ly a été arrêtée par des partisans qui se sont emparés du chef Tao et l'ont livré aux autorités.

Ce dernier a été exécuté, et sa tête est restée deux jours exposée au marché de Thai Nguyen.

Le Congrès de la Meunerie

Paris. — L'ouverture du congrès de la meunerie a eu lieu dans la matinée; cinq cents délégués départementaux y assistaient.

Le congrès a discuté les questions d'ordre général et les causes multiples du malaise de la meunerie; aucune décision n'a été prise.

Consulté ensuite sur le point de savoir si on pouvait diminuer la production en limitant les heures de travail, en rendant obligatoire l'arrêt des moulins le dimanche et les fêtes légales, le congrès a déclaré qu'il était impossible.

On a décidé le statu quo en laissant à chacun sa liberté individuelle.

Exploits d'un Espion allemand

Paris. — L'ancien espion au service de l'Allemagne, Ludwig Windel, publie, dans la *Revue des Revues*, ce qu'il appelle ses confessions.

M. de Windel a passé six années en France, se donnant pour Alsacien, italien, puis souvent pour Américain, employant généralement les femmes comme agents.

Vol d'un portefeuille

M. de Windel raconte quelques-uns de ses exploits. Son coup le plus brillant a été de dérober, en octobre 1890, à la gare de Lyon, le portefeuille d'un fonctionnaire du ministère de la guerre, contenant le nouveau plan de mobilisation tracé par le général de Boisdeffre.

« Nous surveillions continuellement le ministère de la guerre, dit l'espion, et, un soir, nous vîmes un important attaché de ce ministère sortir avec un portefeuille. Il monta dans une voiture. Nous le suivîmes jusqu'à la gare de l'Est, où il déposa le portefeuille dans la salle d'attente. Pendant qu'il passait dans une autre, nous saisismes le portefeuille et nous sautâmes dans une voiture. Le lendemain, on offrait 3 500 francs de récompense à qui rapporterait le portefeuille, mais j'étais déjà en Allemagne avec mon butin.

L'espion officier français

« Mon acte le plus audacieux, continue M. de Windel, fut de revêtir un uniforme d'officier français. C'était pendant les grandes manœuvres de l'Est, en 1892. Ces manœuvres étaient de première importance parce qu'elles avaient lieu sur la frontière même et que les autorités militaires étaient fort soucieuses de les tenir secrètes. Je portais un uniforme français confectionné en Allemagne; c'était celui de major du 13^e régiment d'artillerie, stationné non loin du théâtre des manœuvres. Je le revêtis dans la train après avoir passé la frontière et j'arrivai pendant que les manœuvres avaient lieu. Grâce à mon uniforme, je pus circuler librement dans les lignes dont tous les civils étaient exclus. Je parlais peu et j'étais très discret. Un jour, j'étais couché sur le sol, les oreilles collées à la tenture du quartier général de l'armée. Les officiers discutaient l'importance de l'armée de l'Est et j'entendis toute la conversation. J'appris ensuite les manœuvres elles-mêmes, qui étaient surtout des opérations de génie. Les troupes françaises montrèrent une habileté merveilleuse dans la confection des retranchements. Après cette soirée, j'enlevai mon uniforme et je continuai, déguisé en colporteur, à surveiller les manœuvres.

Nos torpilles

« En 1893, poursuivit l'audacieux espion, j'allai à Toulon, le capitaine von Borsen m'ayant dit qu'il soupçonnait les Français d'avoir réussi à se procurer l'appareil Müller à diriger les torpilles qui venaient d'être adoptées par la marine allemande. Je fis plusieurs tentatives pour pénétrer dans l'arsenal, mais sans y réussir. En désespoir de cause, je louai un petit bateau et j'entrai dans le port à l'aviron. J'étais à 100 mètres environ du dock, quand la sentinelle agita la main pour me faire signe de rebrousser chemin. Je retournai alors le bateau et le fis volontairement chavirer. Il ne me restait plus qu'à gagner le dock à la nage. Le temps était mauvais et j'étais littéralement épuisé quand j'atteignis le dock. Le fonctionnaire était fort contrarié, mais l'humanité l'obligeait à ne tirer de l'eau, je feignis d'être sans connaissance. On me porta donc dans le bâtiment, on me donna du cognac et on me rappela à la vie. J'avais gagné pendant tout ce temps les yeux ouverts, et je pus voir le grand nombre de torpilles; mais je constatai avec satisfaction que les Français ne possédaient pas l'appareil Müller.

Au service du général Mercier

Ici se place quelque chose de tout à fait extraordinaire et que nous nous refusons à croire jusqu'à plus ample informé. M. Ludwig Windel raconte que, sur les instructions du capitaine de Borsen, il entra comme cocher au service du général Mercier lui-même, ministre de la guerre, qui se livrait à une inspection détaillée des routes militaires des Alpes.

Il va sans dire que l'espion prétend avoir tout vu, et nous devons convenir que, s'il dit la vérité, il était vraiment on ne peut mieux placé pour cela.

Mais, sans être absolument impossible, la chose paraît peu vraisemblable, car un général français doit se montrer et se montrer certainement assez méfiant sur le compte des domestiques qu'il emploie pour ne pas permettre à un inconnu de se mêler à ses affaires militaires. Et puis, à défaut même des qualités de prudence les plus élémentaires, le général Mercier n'était-il pas doué de ce « flair d'artilleur » qui lui aurait certainement fait deviner sous la livrée de son automédon, le lieutenant Ludwig Windel, du 15^e régiment d'infanterie prussienne.

Et, suprême ironie, M. Windel fait accompagner son récit d'une petite gravure représentant le général en voyageur, et lui, Windel, ou qualité de son automédon!

L'ouvrage abonde, du reste, en d'autres documents graphiques non moins intéressants.

Il y a d'abord le dessin d'un plan volé du fort de Vanves, comme preuve que Windel gagnait honnêtement sa solde d'espion. Il y a, en outre, un diagramme volé au ministère de la guerre, etc.

Que valent les assertions de M. Windel? Nous l'ignorons. Nous ne nous emparons des faits que cet espion nous révèle que pour les signaler à ceux qui ont mission de veiller aux destinées de la France.

Il est évident que l'Allemagne n'a pas renoncé à cette pratique de l'espionnage qu'elle avait si minutieusement organisé sous Napoléon III qu'un certain baron de S..., qui habitait le département de l'Eure, était, à cette époque, ouvertement désigné comme le chef de la surveillance allemande en France.

On sait même qu'après un combat à la suite duquel un petit corps de troupes prussiennes avait été cerné par les Français les gardes de M. le baron, des Français pourtant, avaient favorisé la fuite de l'ennemi en lui indiquant un chemin à travers les bois. Les gardes furent fusillés pour ce fait.

Le Congrès royaliste de Blois

Blois. — Les travaux du congrès royaliste ont commencé activement ce matin. Trois commissions se sont réunies. La première commission avait pour président le comte de Paillay, et pour secrétaire le vicomte de Dumont.

Elle s'est occupée des questions de zone, du bulletin et de la fixation du prochain congrès à Montpellier.

La deuxième commission, présidée par M. le comte de Bourmont, assisté de MM. Chabrol, comme secrétaire et Guignard comme rapporteur, a entendu la lecture des rapports de l'Ille-et-Vilaine, par M. Piquet; du Gard, par M. Pongrédère; de la Haute-Vienne, par le comte de Montbrion; du Cher, par M. Renaut; de la Manche, par le marquis de Viville; des Bouches-du-Rhône, par M. Bourdel; de l'Ardèche, par le docteur Jeannel, et de Paris, par M. de Fouquieres.

La troisième commission, présidée par le comte de Damas, avec M. de Malet, pour secrétaire, a envisagé la nécessité de la création d'un organe populaire quotidien à 5 centimes, et préconisé la propagation par les concerts, les représentations comme celle de *Du Guesclin*.

Parmi les nouvelles déléguées arrivées, citons MM. de Villedieu (Haute-Vienne), du Centre de Vignemont (Deux-Sèvres), marquis de la Ferté-Sennecière (Indre-Loire), Bodin (Sarthe), vicomte de Veretz, comte de Quatrebarbes, baron de Haute-Loire, etc.

Les travaux de la commission continueront toute l'après-midi.

LE MARÉCHAL DES LOUIS DE BERNIS

Nîmes. — Le commandant Bretonnet, chef de mission dans l'arrière Dahomey, a adressé à M. de Bernis, député du Gard, le télégramme suivant, à propos de la mort du fils de M. de Bernis:

« Désespéré et brisé par l'horrible malheur, je souffre avec vous. Permettez-moi de m'associer à votre douleur et à celle de votre famille, car le fils que vous considérez comme un fils après les dangers que nous avons courus ensemble pendant plusieurs années sans nous quitter.

« Je suis désespéré de le voir succomber au moment où nous pouvions considérer son retour comme certain. Toute cette mission avait été pour lui une longue suite de faits d'armes, où il avait été miraculeusement protégé et conservé à notre affection. Il est tombé au moment d'obtenir une récompense si bien méritée, ayons du courage, son sort est enviable, nous seuls souffrons.

« BRETONNET. »

De son côté le président de la République a fait également parvenir à la famille de Bernis un télégramme de condoléances.

LE GÉNÉRAL KESSLER A CHALONS

Châlons-sur-Marne. — Aujourd'hui, à 9 heures du matin, le général Kessler, commandant le 6^e corps a fait son entrée triomphale à Châlons. Les troupes de la garnison, rangées sur le parcours, de la gare au quartier général, étaient commandées par le général Mercier de la Lance, commandant la 3^e division de cavalerie.

Onze coups de canon ont été tirés et les musiques ont joué la *Marseillaise*.

A 9 h. 3/4, le général Kessler a reçu au quartier général les autorités civiles.

A 10 h. 1/4, il a reçu les officiers et fonctionnaires des armées active, réserve et territoriale.

Une grande foule a acclamé le général Kessler au cri de: « Vive l'armée! Les monuments publics et les maisons particulières sont pavés.

En Extrême-Orient

Yokohama. — Le bruit court que le gouvernement de Corée a donné à la Russie une lettre de l'entrée du port de Fusan.

HORRIBLE PARRICIDE

Nancy. — Le cadavre d'un nommé Anillon, propriétaire à Leyr, ex-facteur des postes, a été découvert coupé en morceaux dans l'étang de Guersy.

Le meurtrier a été arrêté; c'est le fils de la victime qui, ayant tué son père dans un accès de colère, cache le cadavre pendant trois jours avec l'aide de sa mère, puis le scia en huit morceaux qu'il jeta dans l'étang.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Montauban. — Hier soir, à 6 heures, un train de marchandises a tamponné un train en manœuvre à la gare de Montauban.

Sept wagons ont été mis en pièces. On n'a à déplorer aucun accident de personnes. Les trains ont seulement subi trois heures de retard.

GUERRE & MARINE

Les promotions dans l'armée

Paris. — La promotion de généraux sera signée mardi en conseil des ministres. Elle sera suivie des décrets concernant l'avancement des officiers promus aux divers grades.

Le décret concernant les officiers supérieurs d'infanterie mentionnera la nomination d'un lieutenant-colonel pour le 4^e bataillon à Soussou, en remplacement du lieutenant-colonel Piquart, mis en réforme.

L'Ecole de santé militaire

Paris. — Les candidats à l'Ecole du service de santé de l'armée subiront leurs épreuves écrites le 1^{er} juillet.

Les épreuves orales commenceront à Paris le 1^{er} avril, puis se continueront par Lille, Nancy, Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, et se termineront à Rennes le 3 septembre.

Dans la marine

Paris. — Par décision présidentielle du 24 février, le lieutenant de vaisseau Bousieux est nommé au commandement du torpilleur de haute mer *Mangini*, dans l'escadre du Nord. Le lieutenant de vaisseau Aubin de Blaupré est nommé au

commandement d'un torpilleur de la défense mobile de Toulon. Le lieutenant de vaisseau Fauche de Jonquères (Gaston) est nommé au commandement d'un torpilleur de la défense mobile de Toulon.

Nouvelles Diverses

Une grève

Bressuire. — Depuis quelques jours un certain nombre d'ouvriers maçons, charpentiers et zingueurs en grève demandent une augmentation de salaires.

Plusieurs réunions de grévistes ont eu lieu. La continuation de la suspension du travail a été décidée.

Officiers ministériels

Lyon. — M. Recoura est nommé à Domène (Isère) en remplacement de M. Recoura.

Est nommé huissier: A. Bonnevillie (Hte-Savoie), M. Ramoelot, en remplacement de M. Pelloux.

Colonisations

Bordeaux. — Ce soir, l'abbé Roulet, ancien aumônier du corps expéditionnaire de Madagascar, a fait une conférence sur la colonisation du domaine extérieur de la France et sur les moyens pratiques et rapides de l'effectuer.

Après avoir exposé la situation de la France dans le monde au point de vue colonial et du catholicisme, au point de vue de l'assimilation des races primitives, il a fait appel au patriotisme des catholiques français en faveur de la colonisation.

Petites Nouvelles

Cannes. — Les nouvelles parues au sujet de l'accident d'autobus dont aurait été victime le prince Christian de Danemark sont inexactes: tout se borne à des contusions légères.

Vienne. — La princesse Clémentine est à l'agonie depuis cette nuit. Les bulletins publiés ce matin, portent que l'état de la princesse a beaucoup empiré pendant la nuit. Il s'est produit des syncopes et les forces diminuent de plus en plus rapidement.

Londres. — Lord Salisbury souffre d'une légère atteinte d'influenza.

Vienne. — L'archiduchesse Stéphanie, veuve de l'archiduc Rodolphe, est allée par suite d'une pleurésie du côté gauche. Le bulletin publié par les médecins ne donne lieu pour le moment à aucune crainte.

Berlin. — La Gazette de l'Allemagne du Nord, ennoyée que le ministre de Grèce au Caire a repris ses relations diplomatiques avec le gouvernement égyptien. Ce fait met un terme à la mission des représentants de la Russie, de la France et de l'Angleterre chargés par l'intermédiaire de la protection des Grecs en Egypte.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 28 Février 1898

La séance a débuté dans de bonnes dispositions, provoquées par la hausse des primes et quelques rachats de vendeurs, mais en clôture des offres subites et nombreuses en rente espagnole ont imprimé à toute la cote une nuance de lourdeur. On attendait pour aujourd'hui le rapport de la commission d'enquête sur la catastrophe de Maine, mais il y avait une corrélation ou croire à des manœuvres de liquidation?

En ce qui concerne les projets fiscaux de M. Cocheron, on paraît rassuré, c'est même la raison principale qui a provoqué la hausse de samedi.

9 h 0, 103.57. Le report s'annonce bon marché. Extérieure, 60.30, 59.65. Italien, 94.60. Turc, 22.55, 22.45. Banque ottomane, 557.50. On confirme que cette société fera l'emprunt grec 1/2 garanti, au cours de 99 fr. environ. Les montants de 24 millions de liv. Landerbank, 454. Rio, 728, 727.

COMPTANT

Activité toujours grande dans ce compartiment. Gaz, 575, 580. Crenset, 2172.50. Petit-Gaudet, 1430. Franco Russe, 367, 365. Loire, 2105. La Perrière, 675. Trifid, 600. Une dizaine de francs à 400, ce qui est parfaitement justifié. Tram. 1555, 1542. Tram. de Bron, 1401, 1405, 1410, la valeur est très discutée uniquement pour le procès dont nous avons parlé. J. G. 102, 520, 515. Plaque Lumière, 5100, 5080. Les cours sont assez élevés. L'act. Deux Passages, revient au pair de 500. Cables Berlinth, 440.

MARCHÉ EN BANQUE

ACTIONS

Urlikany, 103.45. Tharsis, 188. De Beers, 722. East Rand, 419. Goldfields, 119.50. Robinson Gold, 209.50. Sumner et Jack, 100. Mozambique, 52.50. Randfontein, 43.50. Chartered, 75. Verreilles Mulatiers, 550.50. Pampes ténères, 781.50. Paris Pomp., 50.50. Volga-Vichère, 115, 705. non lib. 705.50. Poromont, 639.50. Paris Pommeur, 105.50. Constructions met. an. 500. 1401 Conso 700. Péniche nouv. 650.50. Cleveland, 595.50. Sud Russe, 820.50. Glaces hygiéniques, 122.50. Tram. Cherbourg, 139.50. Tram. Douai, 512. Tram. Limoges, 700. Tram. Calais, 1005. Tram. d'Ecilly nouv. 665.50. ancien, 680.50. Tram. de Toulouse, 497. Tram. Roanne, 530. Tram. de Neuville, 1140. Ouest écart. 545. Tram. de St-Btienne, 160.50. Horme, 106.50. Tram. de Saint-Paul, 499. Potlender, 518.50. Tramways de Besançon, 469. Paris Kama, 57. Tramways de Versailles, 407. Bessy, 205. Tram. de Grenoble, 550.50. Dénemagen, 515. Etablissements Casati, 275. Haut Volga, 548. Cables Berthoud, 930.50. Cape Copper, 133.50. Donetz, 1091. Cérans, 530. Tr. d'Alx, 55. Appareillage, 234. For. met. de l'Arve, 460. Photographie, 132. Pellicules, 17.50. Katchard, 02. 23. par. 68.50. Briansk, 1345.50. Patrières du Sud-Est, 235. Fabrique française de chapeaux feutre-laine, 625.50. Manufacture de Lorient, 400. Par. Voles ferr. 840. Manufactures de Champagnon, 102.50. Anasaha, 16.50. Ateliers franco russes, 150. Bar américain, 117. Tram. d'Avignon, 575.50. Agence Fournier, 460.50. Sheba, 57.50. Dombrowska, 1009.50.

OBLIGATIONS

Bons à lots de l'Exp. de 1900, 17.75. Bons de l'Exp. de 1889, 8.50. Méridionales d'Italie, 523.50. Makekawa, 497.50. St-Denis, 470.50. Eaux Barcelone, 410, 407. Tractien, 465.50. Prokhoroff, 512. Potlender, 518.50. Donetz, 611.50. Mines de Communay, 307.50. Union électrique, 480.50. Lots russes, 110.50. Selo, 517. Péniche nouv. 57. Starinier de Lyon, 502.50. Fond. Laminiers et treill. br. ouv. Lazare Weillier et Cie, 410, 480.

CHANGÉ

Barcelone, 34. Rome 105.17. Lisbonne, 48.1/2. Buenos-Ayres, 171.50. Chèques sur Londres, 25.25. /.-. Argent en barres: Londres, 25 p. 50. Paris, 570, 575.

TRIBUNE É

